

**PROCES-VERBAL SUCCINCT DE LA SÉANCE
du Mercredi 16 mars 2016**

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2016.

II. Finances :

2.1. Compte de gestion Commune 2015 :

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion 2015 établi par Monsieur le Trésorier Principal de Meudon, en date du 8 février 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 de Monsieur le Trésorier Principal de Meudon, arrêté aux chiffres ci-dessous :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1.866.269,84 €	Recettes	803.433,22 €
Dépenses	1.676.788,81 €	Dépenses	946.763,79 €
Excédent 2015 de	189.481,03 €	Déficit 2015 de	143.330,57 €
Report excédent de clôture 2014 de	299.052,76 €	Report excédent de clôture 2014 de	291.527,62 €
Résultats opérations non-budgétaires 2015 de	- 127.437,39 €	Résultats opérations non-budgétaires 2015 de	127.437,39 €
Excédent de clôture au 31 décembre 2015 de 615.971,18 €.		Excédent de clôture au 31 décembre 2015 de 20.759,66 €.	

Le Conseil Municipal prend acte des erreurs contenues dans le compte de gestion attestées par un certificat du Trésorier Principal de Meudon.

2.2. Vote du compte administratif Commune 2015 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de la commune 2015 de Monsieur le Trésorier Principal de Meudon, arrêté aux chiffres ci-dessous :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1.866.269,84 €	Recettes	803.433,22 €
Dépenses	1.676.788,81 €	Dépenses	946.763,79 €
Excédent 2015 de	189.481,03 €	Déficit 2015 de	143.330,57 €
Report excédent de clôture 2014 de	299.052,76 €	Report excédent de clôture 2014 de	168.832,67 €
Excédent de clôture au 31 décembre 2015 de 488.533,79 €.		Excédent de clôture au 31 décembre 2015 de 25.502,10 €.	

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif 2015 présenté par Monsieur le Premier Maire Adjoint n'est pas en conformité avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Meudon.

Il dit que le compte administratif 2015 retrace avec exactitude et sincérité les opérations de dépense et recette en secteur Fonctionnement et Investissement du budget de la commune et dit que l'erreur d'interprétation du comptable public ne fait pas obstacle à l'approbation du compte administratif 2015. Il précise que le compte administratif comporte un reste à réaliser présentant un solde en recettes de 37.000 € selon le détail suivant :

- restes à réaliser recettes : 127.000 €
- restes à réaliser dépenses : 90.000 €

Le budget présente un excédent de clôture, toutes sections confondues de 514.035,89 €, hors restes à réaliser.

2.3. Affectation du résultat Commune 2015 :

Madame le Maire indique au Conseil que l'excédent de fonctionnement de clôture 2015 est affecté comme suit : à hauteur de + 488.533,79 €, en section de fonctionnement (R002) et à hauteur de + 25.502,10 €, en section d'investissement (R001).

Madame le Maire souligne que l'excédent en section d'investissement s'explique par la perception, le 29 décembre 2015, du produit de l'emprunt « FCTVA » à taux 0 d'un montant de 86.402 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'investissement de 25.502,10 € au R001 et l'excédent de fonctionnement de 488.533,79 € au R002 et prend acte des inscriptions comptables :

R001	25.502,10 €
R002	488.533,79 €

2.4. Vote du Budget Primitif Commune 2016 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide d'approuver le Budget Primitif de la commune de l'exercice 2016, présentant en recettes et en dépenses, les totaux ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	2.690.339,79 €
Dépenses	2.690.339,79 €
Dont prélèvement pour la section investissement	440.000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	893.242,10 €
	Dont 90.000 € de restes à réaliser
Recettes	893.242,10 €
	Dont 127.000 € de restes à réaliser
Dont prélèvement pour la section investissement	440.000 €

Le Conseil Municipal décide de fixer le produit fiscal attendu des trois taxes locales directes des trois taxes et contribution à 1.113.000 €. Le Conseil Municipal approuve le document comptable, retraçant le détail des inscriptions budgétaires

2.5. Fixation du taux des impôts communaux :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2016 de maintenir les taux d'imposition 2015, à savoir :

	2016
Taxe d'habitation	12,92 %
Taxe foncier bâti	6,78 %
Taxe foncier non bâti	13,32 %

2.6. Attribution des subventions et des contributions aux groupements :

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues, d'une part des établissements communaux (la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale) et d'autre part de divers organismes publics et associations à but culturel, sportif, social, santé et environnement.

ETABLISSEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 20.000 € à la Caisse des Ecoles et 55.000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

ASA MARCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins les membres du Conseil Municipal sociétaires de l'ASA Marche, qui ne participent pas au vote, à savoir Mesdames Christiane BARODY-WEISS, Soëzic MELLET-CANOT, Anne AMSELLEM, Messieurs Didier LESUR, Thierry MORAEL et François de RAYNAL décide d'attribuer à l'Association Syndicale Autorisée du Domaine de la Marche une subvention d'investissement de 22.000 €, s'appliquant au programme de travaux de voirie, du fait de l'ouverture au public du Domaine.

AUTRES ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes aux organismes publics et associations précisées dans le document ci-joint :

	2016
Croix Rouge – Vauresson	200,00 €
ARIMC CAP DEVANT	500,00 €
APEI (CAT de Rueil-Malmaison)	300,00 €
ADEP de Garches	300,00 €
Aide et Soutien à Domicile	1.088,00 €
Quelque chose en plus	500,00 €
CLIC GERICO	2.810,00 €
Association des Paralysés de France	300,00 €

ASP – Yvelines (Accompagnement soins palliatifs)	150,00 €
Association Espaces (Insertion)	1.000,00 €
Amis forêt Fausses Reposes	150,00 €
Les Jardins Familiaux	150,00 €
Vaucresson Accueil et Loisirs	250,00 €
Prévention Routière	150,00 €
Estrade	200,00 €
Association sportive du Commissariat de Saint-Cloud	150,00 €
Bibliothèque de Vaucresson	500,00 €
Bibliothèque de Ville d'Avray	500,00 €
Loisirs et Culture des Jeunes	3.000,00 €
Atelier audiovisuel de Vaucresson-Marnes	500,00 €
Club de Bridge de Vaucresson-Marnes	500,00 €
Hand Ball Club de Vaucresson	200,00 €
Basket club de Vaucresson	200,00 €
S'cool Music	20.000,00 €
Rugby Club de Garches	200,00 €
Union Fraternelle et Sportive des Jeunes	200,00 €
Association des Directeurs Généraux	200,00 €
Club Amitié Aînés Vaucresson	1.000,00 €
Association Familiale du Pré-au-Bois	14.450,00 €
MDA Maison des Adolescents	500,00 €
UNAFAM 92	200,00 €
Le Marche Pied	500,00 €
PARTICIPATION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	2016
Agence Locale Energie	900,00 €
ADETEL	4,84 €
Association des Maires du Département 92	300,00 €
Association des Maires Ile de France	155,85 €
SYNCOM (gestion des DICT)	40,00 €
Club MAGEL	38,00 €
SIGEIF	500,00 €
SIPPEREC électricité	578,29 €
SIPPEREC télécommunications	2.426,67 €
Syndicat Paris Métropole	189,00 €

2.7. Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016 – décision modificative :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture a notifié une DETR 2016 d'un montant de 160.545 €.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de cette DETR 2016 aux opérations suivantes :

- Parking square Pasteur,
- Remplacement des chaudières des bâtiments communaux,
- Réfection de la sente piétonne du Domaine de St Cloud,

- Individualisation des branchements d'eau potable des logements communaux.

2.8. Contrat de développement triennal Département – Commune de Marnes-la-Coquette :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la négociation du contrat de développement triennal 2016-2018 entre la commune et le conseil départemental.

Ce contrat portera sur des opérations d'investissement concernant l'école Maurice Chevalier, l'école la Marche et la pose d'un revêtement stabilisé sur une partie du pourtour des étangs du Stade de la Marche.

Le contrat de développement triennal prévoit l'attribution d'une somme de 187.673 € à la commune de Marnes-la-Coquette.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de développement 2016-2018 avec le Département.

2.9. Renouvellement de la convention Loisirs et Culture des Jeunes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer avec l'association du Centre de Loisirs des Jeunes le renouvellement de la convention pour la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018.

2.10. Augmentation des tarifs des concessions funéraires temporaires :

Madame le Maire propose d'aligner les tarifs des concessions funéraires temporaires sur ceux de Ville d'Avray.

Le tarif d'une concession de 15 ans passerait ainsi de 500 à 670 €
Le tarif d'une concession de 30 ans passerait de 1.200 à 1.495 €.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs des concessions funéraires temporaires.

- Concession 15 ans : 670 €
- Concession 30 ans : 1.495 €

III. Délégation maîtrise d'ouvrage par le SIVU à la ville de Marnes-la-Coquette :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge des investissements nécessaires au bon fonctionnement du parking de la gare par le SIVU constitué entre Garches et Marnes-la-Coquette.

Ces opérations consistent en l'installation d'une vidéo-surveillance et de deux horodateurs supplémentaires. Les caméras produiront une image qui englobera l'avenue Pasteur ainsi que la parcelle AC 51, propriété de Garches. De même les deux horodateurs supplémentaires pourront être utilisés par des usagers garés sur des emplacements appartenant à l'une ou l'autre des villes.

Les investissements relèvent donc de la compétence du SIVU. Aussi une délégation de maîtrise d'ouvrage du SIVU à la commune de Marnes est possible.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du SIVU à la ville de Marnes-la-Coquette pour les travaux d'installation de vidéo-surveillance et de deux horodateurs supplémentaires.

IV. Urbanisme :

4.1. Demande de protection au titre des monuments historiques de « La Louque » - 4 rue Maurice Chevalier :

Madame le Maire rappelle que la maison « la Louque » située au 4, rue Maurice Chevalier et anciennement propriété du chanteur Maurice Chevalier a été vendue à un particulier. Cette maison, au regard de la réputation de l'artiste de renommée mondiale qui l'a occupée pendant vingt ans, fait partie du patrimoine de la ville. Il convient de la protéger des projets de promoteurs qui auraient pour conséquence de porter atteinte à son aspect.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à entamer les démarches nécessaires à l'inscription de « la Louque » au rang de monuments historiques répertorié au sein de la commune.

V. Questions diverses

Madame Patricia SICARD-FUCHS évoque une réunion de la Commission de GPSO en charge des affaires numériques. A cette occasion elle a pu constater le dynamisme économique du territoire de Grand Paris Seine Ouest, classé 3ème en Ile de France après Paris et le quartier d'affaires de la Défense.

Madame Eveline de MENDONÇA détaille la création d'un éco-relais sur les différents quartiers de la ville. A l'occasion de l'assemblée générale de l'ASA Marche du 19 mars, une présentation du compostage sera faite aux propriétaires du Domaine.

Madame Christiane BARODY-WEISS rappelle que l'escadrille « la Fayette » fêtera son centième anniversaire le 20 avril 2016. A cette occasion un défilé aérien aura lieu au-dessus du Mémorial La Fayette. Celui-ci sera constitué d'éléments de l'armée de l'air française (Mirage, Rafale) et américaine (probablement des appareils F22 Raptor). Des biplans de la première guerre mondiale participeront également à ce défilé aérien.

Elle précise par ailleurs que la réunion publique à destination des locataires du 6, avenue Pasteur concernant les travaux de la SNCF au mois d'août 2016 est prévue le 13 avril 2016 à la Maison des Hirondelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.



**Le Maire,
Vice-Président de GPSO,
Christiane BARODY-WEISS**